



Caractériser les cohabitations nocturnes dans les hypercentres au prisme des perceptions des ambiances sonores : études de cas à Caen, Rennes et Paris

Etienne Walker

► To cite this version:

Etienne Walker. Caractériser les cohabitations nocturnes dans les hypercentres au prisme des perceptions des ambiances sonores : études de cas à Caen, Rennes et Paris. Soundspaces : espaces, expériences et politiques du sonore / sous la direction de Guillaume Faburel, Claire Guiu, Marie-Madeleine Mervant-Roux.. [et al.], Presses universitaires de Rennes, pp.333-348, 2014, 978-2-7535-3460-5. hal-01643245

HAL Id: hal-01643245

<https://univ-rennes2.hal.science/hal-01643245>

Submitted on 8 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Caractériser les cohabitations nocturnes dans les hypercentres au prisme des perceptions des ambiances sonores

Études de cas à Caen, Rennes et Paris

Étienne Walker

Introduction

Depuis une dizaine d'années au moins, on assiste à une massification des pratiques de la ville nocturne en France : en 1973, 37% des Français déclaraient ne jamais sortir le soir, ils ne sont plus que 20% aujourd'hui¹. Pour plus de 15% des salariés², les sorties nocturnes sont synonymes de travail, et renvoient à un usage productif de la nuit urbaine, signe que l'usage biologique traditionnellement associé à cette temporalité (le sommeil) tend à perdre de sa suprématie. Un troisième usage semble confirmer pour la nuit urbaine un regain d'activité : celui, récréatif, de la détente, des loisirs, de la fête.

Les résultats du 4^{ème} rapport de l'Observatoire de la Nuit parus en 2006 permettent d'appréhender les représentations affiliées à la délimitation hémicircadienne de la nuit. Deux tiers des Français estiment que cette période implique « moins de tabous, moins de règles », et plus de trois quarts l'associent également à l'idée de « rencontre » et de « séduction », signe du caractère fantasmatique et exutoire prêté à la nuit, qui se traduit matériellement par des pratiques festives jugées nécessaires au bien-être psychologique des sortants³.

Les pratiques urbaines festives la nuit ont fait l'objet de nombreux travaux en France, notamment en géographie⁴ et surtout en sociologie et anthropologie⁵. Un certain consensus en émane, autour de la pertinence d'une lecture générationnelle des pratiques et représentations de la nuit urbaine, et fait une large place à l'étude de la jeunesse, groupe numériquement majoritaire dans cet espace-temps. Suivant la théorie des « archipels de vie nocturne »⁶, l'activité urbaine durant la nuit se polarise autour de lieux spécifiques, qu'elle renvoie à un usage productif (usines en périphérie, services publics en continu, etc.) ou récréatif (bars, bars de nuit, discothèques, etc.).

En ce qui concerne ce dernier, plusieurs chercheurs ont noté la diffusion des pratiques festives à partir des lieux de sociabilité nocturne dans l'espace public de la rue⁷ ou privé de l'appartement⁸, notamment chez les populations jeunes et étudiantes. Cette extension spatiale des

¹ GWIAZDZINSKI L., 2005, *La nuit, dernière frontière de la ville*, Éditions de l'Aube, 240 p.

² Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé, 2009.

³ WALKER E., 2011, *Conflits et sociabilités, les territorialités dans la ville nocturne : l'exemple du centre-ville de Caen*, mémoire (deuxième version) de Master I à l'Université de Caen Basse-Normandie, sous la direction de ROUAULT R. & BONNET E., 180 p.

⁴ DELEUIL J-M., 1994, *Lyon la nuit - lieux, pratiques et images*, Presses Universitaires de Lyon, 168 p.

⁵ MOREAU C. & SAUVAGE A., *La fête et les jeunes : Espaces publics incertains*, Rennes, Apogée, 2007 ; BONNY, Y., 2010, « Marquages légitimes et indésirables des espaces publics urbains : le cas des pratiques festives », *cabier ESO* n°30.

⁶ GWIAZDZINSKI L., 2005, *op. cit.*

⁷ MOREAU C., PECQUEUR C., DRONIOU G., 2011, "Qu'est-ce qu'une fête réussie? Enquêtes sur les facteurs sociaux de régulation des consommations", in *Les Cahiers de l'IREB*, n°20, p. 237 à 242.

⁸ MOREAU C. & PECQUEUR C., 2009, "Facteurs sociaux de régulation des consommations : ethnologie des soirées étudiantes en appartement, in *Les Cahiers de l'IREB*, n°19, p. 277 à 283.

pratiques festives pose un nouveau problème de cohabitation. Si la question des interactions entre sortants a déjà fait l'objet de travaux anthropologiques⁹, on peut constater certaines lacunes en ce qui concerne la caractérisation des interactions entre sortants et riverains. Si l'on postule qu'une interaction « recouvre des phénomènes extrêmement disparates, qui vont de la coordination sensorimotrice des comportements de deux ou plusieurs individus, à la constitution d'une intersubjectivité, en passant par la communication verbale et non verbale »¹⁰, on peut considérer que les sortants pour motif récréatif et les riverains sont en interaction, indirecte pourrait-on dire, en ce sens que celle-ci ne se décline pas par la vue ou la parole, mais par l'intermédiaire de l'ouïe. Les dormeurs perçoivent les bruits de comportement et de voisinage produits par les fêtards qui pratiquent l'espace public jouxtant à la fois les lieux de sociabilité nocturne et les habitations, bien souvent à proximité les uns des autres dans les centres-villes¹¹.

Problématique et questionnements : interroger l'articulation entre le son et le territoire dans les hypercentres nocturnes

Il paraît légitime de parler d'un télescopage spatial et temporel d'usages antagonistes durant le temps de la nuit au sein des centres-villes : les bruits de comportement induits par les pratiques festives ne font pas bon ménage avec le besoin de silence des riverains souhaitant dormir, et font émerger la problématique des cohabitations conflictuelles dans les centres-villes le temps de la nuit. « En 1996, une étude de l'INSEE montre que le bruit est perçu comme l'une des premières nuisances par les Français (40 %), loin devant la pollution de l'air (18 %) »¹², signe de l'actualité de ces questions.

Cependant, la problématique du bruit en ville est généralement résumée par les pouvoirs publics (de la directive européenne de 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement aux chartes de la vie nocturne à l'échelle municipale) au bruit « de voisinage », qu'il soit industriel, routier, ferroviaire ou aéroportuaire¹³, en se souciant assez peu du bruit dit « de comportement », renvoyant aux « bruits inutiles ou agressifs de la vie quotidienne, provoqués, directement ou non, par les comportements désinvoltes des personnes »¹⁴, et qui recouvrent par exemple les chants, cris, bris de verres et autres conversations animées des fêtards lors des soirées de fin de semaine dans les espaces publics des centres des villes françaises. Certains travaux¹⁵ ont cependant permis d'appréhender pour partie ces bruits de comportement produits dans les hypercentres, et leurs conséquences en matière de cohabitations.

⁹ DESJEUX D., JARVIN M., TAPONIER S. (dir.), 1999, *Regards anthropologiques sur les bars de nuit, espaces et sociabilités*, dossier sciences humaines et sociales, l'Harmattan, 209 p.

¹⁰ MESURE S. & SAVIDAN P. (dir.), 2006, *Dictionnaire des sciences humaines*, Paris, PUF, 1264 p.

¹¹ CHARLIER B., 2004, « Qualité du cadre de vie, nuisances sonores et « capital spatial d'habitat » en milieu urbain : l'exemple de Pau », in « Nuisances urbaines », *Sud-Ouest Européen* n°17, Presses Universitaires du Mirail, p. 27 à 40.

¹² CHARLIER B., 2004, *ibidem*.

¹³ FABUREL G., 2003, « Le bruit des avions, facteur de révélation et de construction de territoires », *L'Espace géographique*, n° 32, pp. 205 à 223.

¹⁴ CIDB, Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit, <http://www.bruit.fr>

¹⁵ WOLOSZYN P., 1994, *Étude du paramétrage d'un filtre acoustique du centre-ville nantais : détermination paramétrique des facteurs d'influence multissources de la perception du son en milieu urbain*, Nantes, Mémoire de DEA de l'Université de Nantes (I.S.I.T.E.M.) E.A.N. E.A.G., 150-[15] p. ; LÉOBON A., 1999, *Analyse multissources et cartographie de l'environnement sonore*, Travaux du Carta 1999, p. 29-40 ; MOREAU S., POUVEREAU F., 2004, « Les nuisances sonores en milieu urbain, l'exemple du quartier Victoire-Capucins à Bordeaux », in *Nuisances urbaines*, *Sud-Ouest Européen* n°17, Presses Universitaires du Mirail, p. 3 à 26.

C'est dans ce cadre qu'un travail de thèse est mené, afin de caractériser les cohabitations nocturnes dans plusieurs espaces d'études. L'actualité liée à ces cohabitations nocturnes et leur prise en compte par les pouvoirs publics (multiplication des chartes de vie nocturne dans les métropoles françaises depuis la décennie 2000) nous a incité à investiguer les espaces urbains centraux des villes de Caen et Rennes (chartes de la vie nocturne signées respectivement en 2010 et 2009), en plus de quelques études complémentaires en différents points de la capitale, Paris (charte des lieux musicaux de proximité signée en 2004). Plus précisément, nous étudions les portions des centres-villes en proie aux problématiques de cohabitation conflictuelle la nuit, du fait à la fois de leur offre nombreuse d'activité festive, et de la forte présence d'habitations à proximité directe. Les quartiers Écuyère et Port à Caen, Sainte-Anne à Rennes et Saint-Denis à Paris sont ainsi sélectionnés, puis replacés dans un contexte plus large, notamment avec l'étude des actions et gestions institutionnelles à Paris ou plus largement à l'échelle nationale. L'hypothèse de recherche principale est que la dimension sonore (du bruit à la gêne sonore) au sein des hypercentres nocturnes fait partie intégrante des cohabitations interpersonnelles, et que par ses caractéristiques spatiales et temporelles, elle traduit des territoires mouvants.

Méthodologie : associer la sonométrie aux méthodes d'enquête pour interroger les dimensions sociales, géographiques et temporelles du champ sonore urbain

Nous dénommons et délimitons des « hypercentres nocturnes », que nous étudions suivant une méthodologie dite mixte¹⁶. Pour caractériser les cohabitations entre acteurs habitant ou pratiquant ces hypercentres nocturnes, nous avons recours aux données statistiques (RGP 2008 IRIS), à la photographie et aux données cadastrales pour appréhender le cadre architectural, mais surtout aux questionnaires et aux observations de terrain afin de pouvoir rendre compte des pratiques et représentations des différents acteurs en présence.

Plus précisément, l'observation de terrain se décompose en plusieurs étapes. Premièrement, il s'agit de compter les sortants à usage récréatif pratiquant chacun des lieux de sociabilité des hypercentres nocturnes, mais aussi de les qualifier selon leur âge, leur sexe, leurs modes de sociabilité et leurs mobilités. Deuxièmement, une caractérisation simultanée des niveaux sonores à l'aide d'un sonomètre est menée. Entre 22h et 4h (période la plus concernée par la gêne sonore suite à l'exploitation des questionnaires) l'observateur se rend devant chaque lieu de sociabilité nocturne, et effectue les mesures. Puis, il réitère son « circuit » toutes les heures, afin d'établir des corrélations entre la présence des groupes et des niveaux sonores. Dans le cadre de cette étude, nous ne nous appuyeront que sur un horaire de mesure afin de pouvoir développer davantage d'autres méthodes.

L'intérêt de temporaliser et spatialiser les pratiques festives et leurs conséquences sonores réside dans le fait qu'une comparaison ultérieure entre les niveaux sonores, objectifs, et le vécu qu'en ont les riverains (appréhendable par des questionnaires) est possible. Production et perception sonore sont encore trop séparées dans les méthodologies de recherche. En effet, « la carte n'est qu'une « photographie » de la situation sonore d'un lieu donné, pour une période donnée [...]. [Elle] est donc un instrument extrêmement utile pour l'aide à la décision et à la

¹⁶ PLUYE P., NADEAU L., GAGNON M-P., GRAD R. M., JOHNSON-LAFLEUR J., GRIFFITHS F., 2009, Chapitre 7 « Les méthodes mixtes », In RIDDE V., DAGENAIS C. (dir.), *Approches et pratiques en évaluation de programme*, Presses de l'Université de Montréal.

gestion, mais ne peut constituer une fin en soi. Le géographe doit encore explorer le problème du vécu des populations [...] de leur « espace sonore »¹⁷. Il importe donc de distinguer ce qui relève des niveaux sonores élevés, sur un plan quantitatif, et ce qui relève de la perception propre à l'auditeur, dans un registre qualitatif. La notion de « bruit » a ceci de polysémique qu'elle renvoie aux deux acceptions précédemment citées : « Le bruit est mesuré par l'intensité du son, [par] le décibel, unité usuelle. [...] Mais la sensation de bruit est aussi qualitative : elle varie selon les cadres d'habitat, les cultures, et selon la nature et la source des bruits »¹⁸.

Afin d'éviter les confusions sémantiques, nous avons recours à deux autres notions : d'une part, les « ambiances sonores », qui constituent la réalité perçue de ce phénomène physique qu'est le son, et d'autre part la « gêne sonore », traduisant un jugement de valeur. La spécificité de l'espace d'étude urbain nous impose cependant d'élargir notre champ d'investigation à un troisième élément, car « le champ sonore urbain croise en permanence trois composantes :

- des sources sonores d'importance et de qualité extrêmement diverses [...]
- des espaces de diffusion, lieux de la propagation du sonore, [...] la dimension architecturale et environnementale
- des perceptions liées à des critères sensibles, ouvrant sur le domaine des significations, des représentations, des multiples interprétations »¹⁹.

C'est pourquoi la prise en compte multidimensionnelle du « champ sonore urbain », caractérisé à la fois par des indices quantitatifs (l'intensité du signal) et des indicateurs qualitatifs (caractérisation émissive et réceptive des sources sonores), spatiaux (diffusion/propagation) et temporels (date/heure/durée), est nécessaire. L'observation des populations sur le terrain, associée à la caractérisation architecturale de l'espace et aux questionnaires passés auprès des habitants-auditeurs permet d'apporter des éléments de compréhension ambiante des effets liés aux usages pluriels des hypercentres nocturnes.

Grâce à la sonométrie, nous avons voulu tester l'hypothèse selon laquelle les niveaux des ambiances sonores pouvaient être conditionnés par le type et l'intensité des pratiques nocturnes qui en sont à l'origine, de même que par la configuration architecturale des lieux. Nous avons donc choisi de mettre en pratique notre méthode durant un temps bien précis sur des lieux identifiés. Partant du fait que les pratiques festives sont les plus nombreuses et les plus intenses au sein des rues principales des hypercentres nocturnes et durant la période du jeudi soir²⁰, tradition des étudiants oblige, nous avons effectué nos relevés sonores au sein des rues Écuyère et du quai Venduvre (Caen), de la rue Saint-Michel (Rennes) et de la rue des Lombards (Paris – quartier des Halles), aux alentours de 22h30, durant trois jeudis consécutifs entre mai et juin 2012, de façon à obtenir une comparabilité maximale. Afin de corrélérer les niveaux sonores mesurés et l'influence potentielle de l'architecture des lieux, une étude des cadastres et des photographies de terrains avait été produite au préalable. Avec des mesures localisées d'une demi-

¹⁷ MOREAU S., POUVEREAU F., 2004, « Les nuisances sonores en milieu urbain, l'exemple du quartier Victoire-Capucins à Bordeaux »

¹⁸ MERLIN P. & CHOAY F., 2005, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, PUF

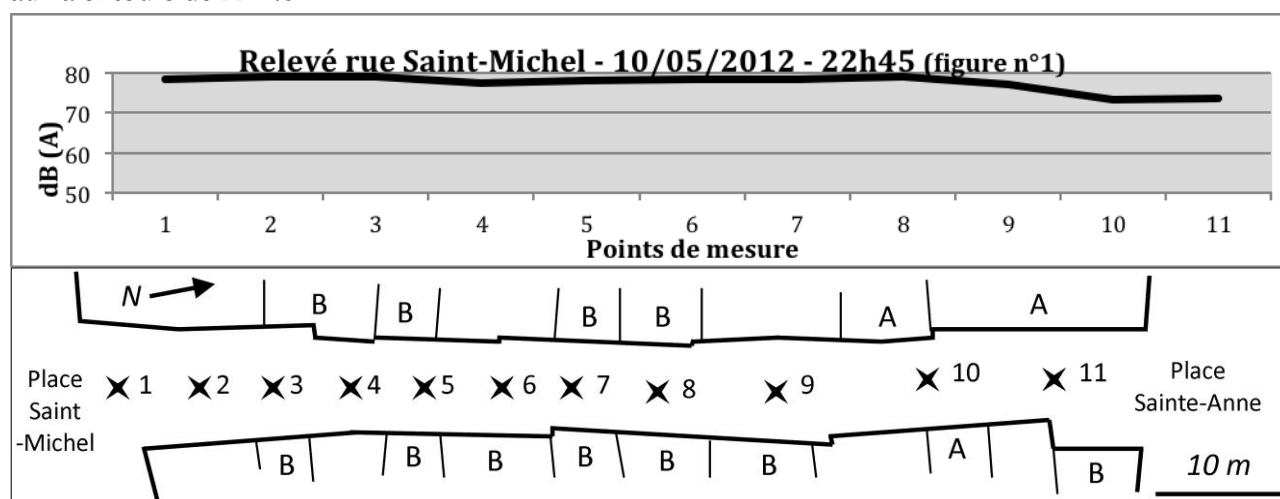
¹⁹ TORGUE H., 2005, « Immersion et émergences : qualités et significations des formes sonores urbaines » in *Espaces et sociétés*, n°122, pp. 157 à 166.

²⁰ WALKER E., 2012, *Les cohabitations nocturnes dans les hypercentres, exemples de Caen, Rennes et Paris*, projet de thèse de Master II Recherche à l'Université de Caen Basse-Normandie, sous la direction de CARO P., 132 p.

heure, nous avons opté pour trois relevés sonométriques consécutifs espacés d'une trentaine de secondes et moyennés de manière à assurer la reproductibilité. Les résultats permettent de valider l'hypothèse de travail originelle, selon laquelle l'ambiance sonore d'une rue d'un hypercentre nocturne se fait plus bruyante à mesure que cette dernière est pratiquée de manière festive, à la fois quantitativement (nombre de sortants) et qualitativement (type de pratique festive).

Premiers résultats : des niveaux sonores fonction des pratiques et lieux festifs

Ci-dessous un premier relevé des niveaux sonores, effectué à partir des mesures prises rue Saint-Michel (Rennes – quartier Sainte-Anne), surnommée « Rue de la Soif », le jeudi 10 mai 2012 aux alentours de 22h45 :



Pour analyser ce relevé et ceux qui suivront, nous procéderons en trois étapes, afin de prendre en compte toutes les composantes du « champ sonore urbain »²¹. Premièrement, il convient d'analyser les mesures des relevés effectués. A ainsi été relevé un maximum de 79 dB (A)²² dans la portion d'espace public jouxtant les bars (notés « B », figure n°1) Barantic et Aeternam, bars qui étaient pourtant relativement peu pratiqués ce soir-là, avec une centaine de clients au total dans la rue, quand plus de 500 personnes peuvent l'investir au moments d'activités festives annuelles, telles les Bars en Trans (compte-rendu de terrain, décembre 2013). Quant aux mesures minimales, elles s'élèvent à un peu plus de 73 dB devant le *döner-kebab* (les établissements alimentaires sont notés « A », figure n°1) situé du côté de la place Sainte-Anne, ce qui reste somme toute bruyant pour les habitants à proximité immédiate.

On en arrive ainsi à traiter des éléments architecturaux des lieux. Ces derniers ont un impact sur la propagation du son, et *a fortiori*, sur la perception qu'en ont les habitants à proximité²³. La spécificité du quartier Sainte-Anne réside notamment dans la vétusté du bâti ; tantôt rénové, mais la plupart du temps datant du XVIIe siècle, il comporte fort peu d'évolutions en ce qui concerne les façades voire même les fenêtres, souvent en simple vitrage, qui atténuent très peu le passage du son. De l'époque médiévale et moderne a également été conservée l'exiguïté de la voirie : le

²¹ TORGUE H., 2005, *op. cit.*

²² Toutes les mesures qui vont suivre sont en décibels (pour respecter la perception logarithmique du son par l'oreille humaine) et pondérés selon la courbe A, restituant autant que faire se peut la sensibilité humaine, filtrant notamment les sons graves.

²³ WOLOSZYN P., 1998, Caractérisation dimensionnelle de la diffusivité des formes architecturales et urbaines. Nantes : Thèse de Doctorat de l'Université de Nantes, 269 p.+[5p.]

cadastre révèle ainsi une largeur n'excédant jamais les 7 mètres. La hauteur des immeubles (R+3 voire R+4) et même leur avancée sur la rue pour certains (en « escalier inversé ») s'ajoute pour composer une configuration extrêmement sujette aux réverbérations sonores et à l'effet « caisse de résonance »²⁴. La piétonisation de la rue, rendant possible la pratique festive en dehors des bars et même de leurs terrasses, va augmenter significativement le risque de production de bruits de comportement. On notera aussi le fait qu'en ce mois de mai, les façades des bars avaient été ouvertes afin de profiter de la douceur, provoquant ainsi la diffusion de la musique amplifiée au dehors.

Il faut aussi se demander si la cohabitation avec les fêtards se décline selon une modalité négative au niveau de la perception du son par les riverains. Un certain nombre d'hypothèses peuvent être établies au vu de l'analyse statistique des populations résidentes (RP INSEE 2008, IRIS Cathédrale). En ce qui concerne la variable d'âge, les résidents sont majoritairement jeunes (51,8%), compris entre 18 et 29 ans, et très faiblement seniors (11,4 % de plus de 60 ans). En croisant ces chiffres à ceux des PCS des résidents, selon lesquels un peu plus d'un tiers est classé parmi les inactifs, il apparaît que l'hypercentre rennais est non seulement pratiqué massivement par de jeunes étudiants mais également habité pour bonne part par ces derniers. Les bruits de comportement ne seraient alors pas nécessairement mal vécus par cette partie des riverains, l'acceptabilité du bruit festif étant supérieure au sein de cette tranche d'âge au vu de l'analyse des questionnaires. De plus, les étudiants peuvent au moment du jeudi soir être en train de faire la fête et ne pas être nécessairement à leur domicile.

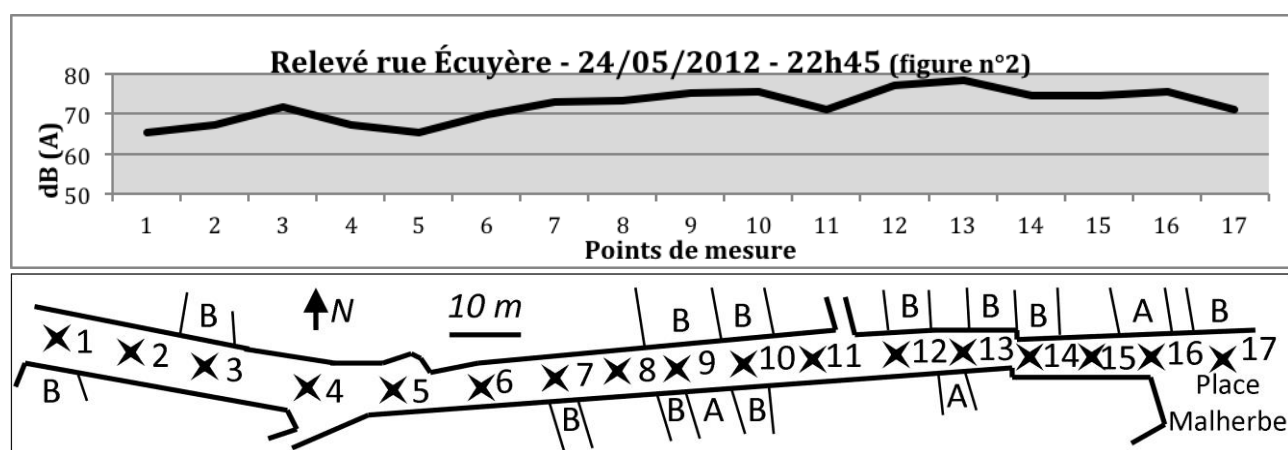
On peut supposer que leurs représentations et valeurs n'entrent pas en contradiction avec l'usage festif, qu'ils adoptent d'ailleurs à d'autres moments : ils seraient alors plus à même de tolérer le bruit de comportement au cours de la nuit. Le fait de subir le bruit et de le vivre comme une nuisance n'entraîne pas nécessairement chez l'auditeur la volonté de faire cesser cette gêne, comme on le verra plus loin. C'est bien ce que semble montrer une étude des cohabitations nocturnes effectuée à Bordeaux : « Nous n'avons rencontré que 3 % de gens ayant porté plainte contre le bruit. [...] La moitié des gens n'est pas encline à porter plainte. [...] Cela se comprend quand on voit que 73 % des gens ne connaissent pas les services chargés du traitement des plaintes. Pire encore, ceux qui les connaissent ne sont pas convaincus de leur efficacité. »²⁵ Il faut alors vérifier ces éléments par des questionnaires passés auprès des riverains, et *a fortiori* auprès de ceux qui seraient les moins enclins à tolérer la fête et ses conséquences sonores en bas de chez eux.

Le cas de la rue Écuyère à Caen est assez comparable avec celui de la rue Saint-Michel. Si les mesures acoustiques attestent d'une ambiance sonore un peu moins bruyante, les « pics » sonores se localisent là encore à proximité immédiate des débits de boissons. Des groupements de bars (Broc Café, Tour Solidor, Rhumba, Imprévu, Chez Oim, le 23) provoquent un afflux massif de jeunes fêtards essentiellement durant la soirée du jeudi, qui n'hésitent pas à continuer leurs discussions, fumer leur cigarette (depuis le 1er janvier 2008 et le décret n° 2006-1386) ou boire leur verre directement dans la rue, provoquant un bruit de comportement parfois très élevé, avoisinant les 80 dB (voir figure n°2 ci-dessous).

²⁴ WOLOSZYN P., 1994, *op. cit.*

²⁵ MOREAU S., POUVEREAU F., 2004, « Les nuisances sonores en milieu urbain, l'exemple du quartier Victoire-Capucins à Bordeaux »

En ce qui concerne la configuration architecturale des lieux, la rue Écuyère présente comme la rue Saint-Michel une exigüité de la voirie (toujours piétonne ou semi-piétonne), large de seulement 8 mètres par endroit, ainsi que du bâti souvent vétuste, avec des hauteurs de 4 ou 5 niveaux. La propagation du son n'en est qu'accentuée, suivant l'effet de la « rue en U »²⁶. Pour ce qui est de la perception du bruit de comportement par les populations résidentes, il paraît important d'opposer un contre-exemple à l'hypothèse proposée plus haut : d'une part, les jeunes étudiants peuvent être gênés au même titre que d'autres habitants (l'entretien avec un étudiant de 21 ans nous l'a confirmé : L. : « moi qui ai habité en face d'une boîte de nuit, c'est surtout sonore : je dormais jamais le jeudi soir »²⁷), et ce sont parfois ceux qui souhaiteraient des réactions plus répressives de la part des autorités (L. : « les flics devraient plus intervenir, [j'ai] subi ouais ») quand des personnes plus âgées, à qui l'on prêterait de prime abord l'apanage de la plainte pour tapage nocturne, sont plus tempérées voire fatalistes (D. : « tu peux rien faire contre eux, vaut mieux déménager »²⁸). La sociologie de l'habitant exposé au bruit et se mobilisant contre (plainte, appel aux institutions, mise en association...) doit, on le verra, dépasser la figure caricaturale du retraité incriminant systématiquement les pratiques festives essentiellement juvéniles.

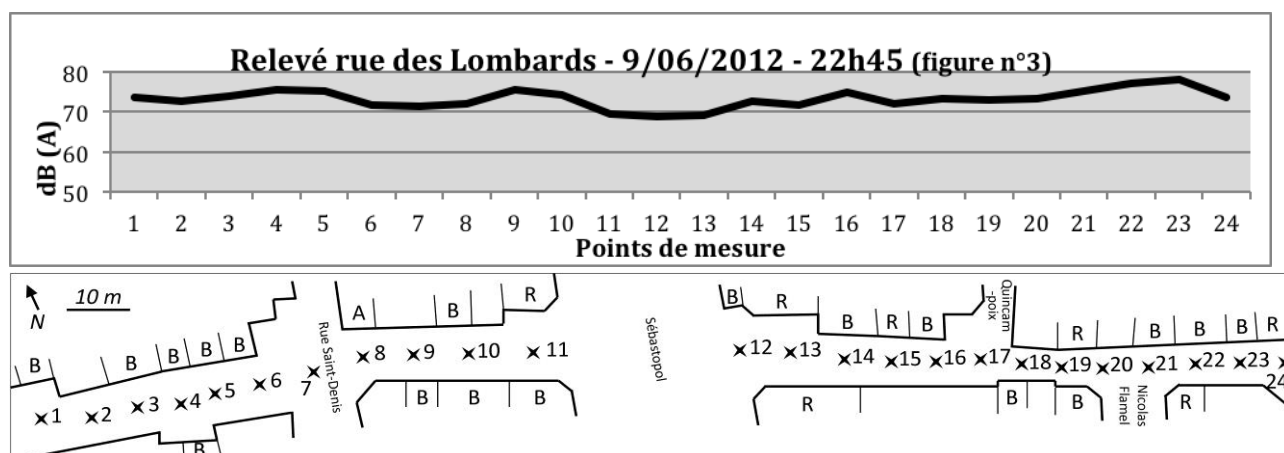


Les mesures effectuées rue des Lombards, axe structurant du quartier nocturne des Halles à Paris, corroborent là encore l'hypothèse selon laquelle le bruit de comportement s'accroît à mesure que les pratiques nocturnes se font plus festives et plus nombreuses. En effet, un maximum de 78 dB a été mesuré devant le pub Bear's Den, de même que des pics autour du Hide Out, de la Guinness Tavern et du Eagle, ou du Wolf et du Sunside, qui étaient massivement fréquentés le soir de l'observation. À l'inverse, les niveaux sonores baissent (autour de 70 dB tout de même, signe de la propagation du son et de l'effet en "U") au niveau des carrefours avec des rues perpendiculaires (Quincampoix, Sébastopol, Saint-Denis). Ci-dessous les relevés issus des mesures effectuées :

²⁶ WOLOSZYN P., 1998, *op. cit.*

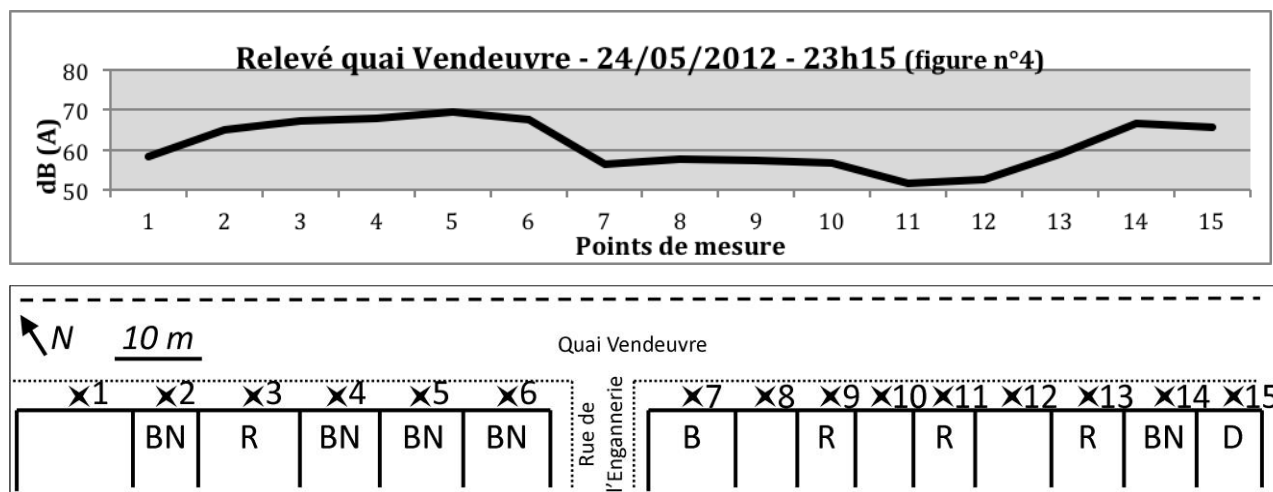
²⁷ Extraits d'entretiens, WALKER, 2011.

²⁸ *idem*

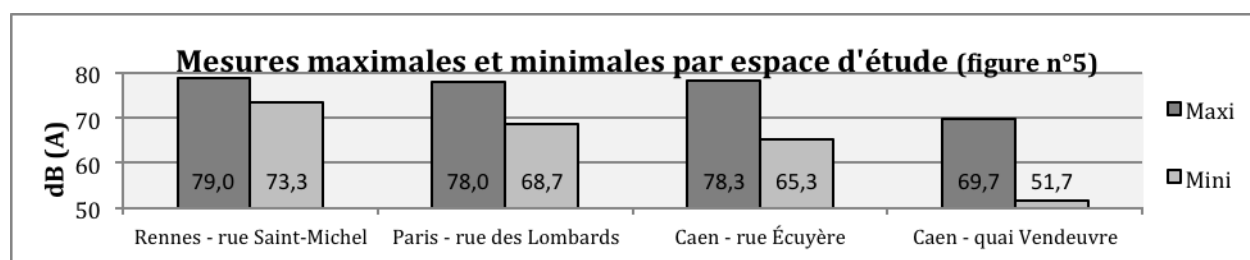


Le cas du quai Venduvre appelle une analyse plus poussée du fait de ses spécificités par rapport aux trois autres espaces d'étude. Premièrement, il s'agit de la seule rue dont la configuration n'est pas en vis-à-vis : le bassin Saint-Pierre, large d'une cinquantaine de mètres, sépare le quai Venduvre du quai de la Londe, en faisant un espace ouvert. Deuxièmement, le quai Venduvre est aussi le seul axe à ne pas être piétonnisé : trois voies carrossables limitent fortement la pratique de l'espace public par les fêtards. C'est au niveau de l'offre des lieux de fête que s'opère une troisième divergence : si les trois premiers espaces comportaient une très grande majorité de bars de jour (fermés à 1h dans l'Ille-et-Vilaine et le Calvados), le quai propose essentiellement une offre de bars de nuit, qui peuvent fermer jusqu'à 3h, ainsi que des restaurants (notés « R », figure n°4) et une discothèque (notée « D », figure n°4 : Le Carré ferme à 6h).

Ce changement d'orientation et de statut implique des pratiques – toujours festives – différenciées : des observations de terrain ainsi que des entretiens ont montré que l'intérieur des lieux de vie nocturne était pratiqué en priorité, et que des terrasses fermées, des sas d'entrées, ainsi que des fumoirs intérieurs limitaient en partie la production comme la diffusion des bruits de comportement. Ainsi, les niveaux sonores maxima (environ 69 dB) se localisent-ils à proximité des bars de nuit (notés « BN », figure n°4), et les minima, devant les restaurants fermés (environ 51 dB). Ci-dessous le relevé des niveaux sonores mesurés sur le quai Venduvre :



En définitive, les mesures permettent d'établir plusieurs constats. D'abord, il apparaît pertinent de fonctionner à l'échelle fine de la rue et de l'adresse ; en effet, des disparités de plus de 10 dB peuvent se manifester entre deux adresses distantes d'une trentaine de mètres seulement (voir figure n°5 ci-dessous). Or ces écarts correspondent à des perceptions potentielles bien différentes pour les riverains (« La sensation de doublement du bruit pour l'Homme intervient à une variation de + 10 dB (A) »²⁹). De même, la psychologie sociale³⁰ a montré qu'une ambiance sonore hétéroclite (comprenant des pics, des "accidents sonores") est souvent jugée plus dérangeante qu'une ambiance plus homogène où les niveaux sonores sont davantage continus, en raison notamment de l'attention de l'auditeur plus sollicitée dans le premier cas que dans le second.



Analyse et recontextualisation : articuler les notions de bruit, de gêne sonore et de plainte.

Sur le plan géographique et social de l'analyse des pratiques et représentations, nous pouvons établir que toute pratique festive n'induit pas nécessairement du bruit ni même la sensation de gêne sonore. L'usage récréatif des sorties nocturnes doit être analysé de manière à bien distinguer ce qui relève de la seule détente, ou au contraire de la fête désinhibée et exutoire, souvent alcoolisée, qui est davantage productrice de bruit de comportement. Le nombre et la qualité des sortants festifs doivent être caractérisés, dans ses dimensions spatiales et temporelles, de façon à corrélérer de façon certaine l'ambiance sonore mesurée et le type de pratiques qui est censée en être à l'origine. De même, la confrontation entre l'exposition sonore des habitants et leur sentiment de gêne sonore (ou non) est nécessaire afin d'éviter l'écueil de la relation prétendument nécessaire entre bruit et gêne, qui reviendrait à nier la diversité sociologique et géographique de l'habitant-auditeur.

La passation de questionnaires (431 ont été récupérés à ce jour) auprès des riverains des hypercentres nocturnes caennais et rennais a ainsi pu mettre en évidence que nombre d'habitants exposés ne s'étaient non seulement pas mobilisés (sous la forme d'appels téléphoniques auprès des forces de l'ordre, de recours à un tiers institutionnel qu'il s'agisse de la mairie, de la préfecture ou des Services Communaux d'Hygiène et de Santé, de signatures de pétition, ou encore de tentatives de résolution en se confrontant au bruiteur lui-même) mais encore qu'ils ne se déclaraient pas même gênés.

Certains invoquent par exemple le fait de ne pas être exposés du fait de l'isolation de leur logement, ou plus souvent de "ne pas prêter attention au bruit". 10% des habitants ne se

²⁹ MOREAU S., POUVEREAU F., 2004, ouvrage déjà cité.

³⁰ COHEN S., SPACAPAN S., 1984, "The social psychology of noise", in JONES D.M., CHAPMAN A.J. (eds.), *Noise and society*, Chichester, Wiley, p. 221-245.

déclarant pas gênés arguent même du fait que "le bruit est quelque chose de positif", constat qui vient faire contrepoint à la figure d'un habitant exposé, nécessairement antagonique au bruit. La différence réside peut-être ici dans le fait que le bruit qui nous occupe ici est celui de la fête, et que l'habitant-auditeur lui confère une "charge symbolique" qui renvoie alors non plus seulement à la norme du bruit, mais également à la norme de la fête. Se déclinent ainsi différents degrés d'acceptation du bruit festif chez l'habitant.

Sans surprise, la clef de lecture liée aux cycles de vie permet d'établir la corrélation entre le fait d'avoir et de vivre avec ses enfants au sein de son logement et de se déclarer davantage gêné (toute exposition au bruit festif étant égale par ailleurs). Un premier constat contre-intuitif peut cependant être établi : la tranche d'âge se déclarant être la plus gênée n'est pas toujours celle des plus de 75 ans ni même celle des 61 à 75 ans, mais aussi celle des quadra- et quinquagénaires. On constate parallèlement une surreprésentation des cadres et professions intellectuelles supérieures chez les habitants se déclarant les plus gênés. On pourrait donc poser l'hypothèse selon laquelle le fait d'être un actif suppose pour un tel habitant la nécessité d'avoir un sommeil non perturbé, et surtout, que le registre de justification invoqué (le travail) permet d'assumer pleinement le fait de se déclarer gêné, et plus encore, le fait de se plaindre à un tiers institutionnel (police, mairie, SCHS). L'hypothèse qui s'en suit concerne les étudiants, non-actifs, qui ne pouvant trouver la justification de leur gêne dans le fait qu'elle perturberait leur activité "professionnelle" (ce qui est pourtant le cas parfois), vont non seulement se déclarer moins gênés que les habitants actifs, mais encore adopter des tactiques d'adaptation moins extrêmes que le recours institutionnel, comme par exemple le dialogue avec le voisin bruiteur (qui en général se montre raisonnable aux yeux des personnes gênées), ou encore le fait de mettre des boules Quiès, d'aller dormir dans une pièce moins exposée ou encore d'entreprendre des travaux d'isolation phonique.

En fait, l'idéal-type du riverain se déclarant gêné et n'hésitant pas à se mobiliser contre le bruit festif réside davantage au vu de nos résultats dans la figure du *pater familias* ayant une quarantaine d'années et bien intégré sur le plan socioprofessionnel, soucieux de son bien-être et de celui de sa famille, que dans celle du retraité voyant d'un mauvais œil les jeunes sortants s'adonner à la fête avec les conséquences sonores que cela induit. L'on se rapproche ainsi des types de plaignants "délégué" et "militant", élaborés dans certaines recherches du CRESSON³¹. Les différences de degrés de mobilisation des habitants s'articulent donc autour des valeurs qu'ils invoquent, et surtout en fonction du positionnement qu'ils estiment avoir vis-à-vis de celles-ci, fixant alors une sorte d'hypothétique légitimité ou non à se plaindre et même à se déclarer gêné.

L'hypothèse d'analyse retenue ici pour expliquer l'hétérogénéité du sentiment de gêne sonore ne se réduit donc pas au seul critère d'exposition sonore de l'habitant (un travail de jointures spatiales entre les relevés sonores et les questionnaires spatialisés sous Système d'Information Géographique a pu largement nuancer cette relation de cause à effet), mais est davantage liée à ses caractères sociologiques, de même que la mobilisation potentielle pour limiter cette gêne sonore, ce qui fait écho aux travaux portant sur d'autres bruits, eux aussi chargés symboliquement³². Plus spécifiquement, l'idée est que le rapport entre bruit festif, gêne sonore et mobilisation est constitutif et révélateur de l'appropriation de l'espace-temps nocturne dans

³¹ AMPHOUX P. & LEROUX M., 1989, *Le bruit, la plainte et le voisin – Tome 1, Le mécanisme de la plainte et son contexte*, Centre de Recherche sur l'Espace Sonore, Grenoble, 284 p.

³² FABUREL G., 2003, *op. cit.*

lequel l'habitant habite, vit, s'identifie, lui conférant des usages et valeurs qui lui sont propres, et le défendant même contre des usages et pratiques qui entreraient en contradiction avec les siennes.

Ce "transfert" ou projection dans l'espace se retrouve d'ailleurs dans les registres de justification auxquels se réfèrent les habitants qui se sont mobilisés pour faire face à leur gêne sonore. Si près d'un tiers des répondants à cet item ont justifié leur action (de l'appel à la police au fait de porter des protections auditives donc) par le souci de "protéger sa propre santé" ou "[celle] de ses proches", plus de la moitié ont invoqué la "préservation de la qualité de vie de [sa] rue ou de [son] quartier". Dans le premier cas de figure, l'habitant (et sa famille proche) trouve la légitimation de son action dans sa seule existence, ou plus spécifiquement, dans un registre sanitaire, dans la menace de son unique bien-être. Dans le second cas de figure, majoritaire, l'habitant se sent l'obligation de dépasser son individualité et universalise son avis particulier, ici à l'échelle extra-individuelle du pâté de maisons ou du quartier, très vraisemblablement pour éviter les contre-attaques s'érigeant contre l'individualisme. L'étude de documents (lettres ouvertes, pétitions) rédigés par un collectif de riverains à Caen, et qui font d'ailleurs écho à ceux écrits par certaines associations d'habitants d'autres villes françaises³³, a montré que l'argumentaire de type "défense du cadre de vie" était également associé aux invocations sécuritaires, morales, juridiques, économiques, sanitaires voire prophylactiques, et mériteraient un développement plus long.

Des tentatives de résolution aux rapports de force : actions publiques et mobilisations associatives.

Enfin, l'utilité de cette approche combinée peut être aussi politique. En proposant aux décideurs locaux (mairie ou préfecture) un diagnostic précis, la gestion des nuisances dans les hypercentres nocturnes pourrait être améliorée. La charte de qualité de vie nocturne signée à Caen en 2010 a par exemple été uniquement lancée sur la base de plaintes de riverains³⁴, sans réellement s'appuyer sur une étude scientifique. À Rennes, la mobilisation des associations de riverains et de commerçants a aussi poussé les politiques à s'emparer de la question³⁵. En 2004, la préfète Malgorn a ainsi eu recours à la répression (CRS et même canon à eau) pour disperser les fêtards au sein du quartier Sainte-Anne. Plus récemment, la mairie a adopté une stratégie plus douce, utilisant son Droit de Prémption Urbain (rachat du bar « le 1929 » rue Saint-Michel) ou créant la « Nuit des Quatre Jeudis » en 2005 : une offre alternative (concerts, expositions, ateliers, etc.) à destination des jeunes est proposée gratuitement en dehors de l'hypercentre afin de limiter les bruits de comportement des fêtards. En octobre 2011, la mairie de Paris a engagé des intermittents du spectacle baptisés pour l'occasion les Pierrots de la Nuit, qui doivent sensibiliser les fêtards sur la voie publique de 23h à 5h contre les bruits de comportement dans les IIe, IVe, IXe, XIe et XVIIIe arrondissements de la capitale.

³³ ROULIER F., 2000, "Introduction aux territoires du bruit : le cas de trois discothèques angevines", in *Noroi*, n°185, pp. 99-110 ; MELÉ P., 2004, « Habitants mobilisés et devenir d'un espace patrimonial », *Géocarrefour*, n°3, Lyon, pp. 223-230 ; LAFAYE DE MICHEAUX E., 2012, « Faire la sourde oreille. Sociologie d'un conflit politique autour du bruit en ville », *Communications*, n° 90, p. 109-129.

³⁴ Entretien réalisé avec A. Brunet et H. Sahraoui, responsables de l'opérationnalisation de la Charte, mars 2011.

³⁵ BONNY Y., 2012, « Mobilisations dans les espaces urbains centraux : le cas des pratiques festives à Rennes », in BONNY Y., OLLITRAULT S., KEERLE R., LE CARO Y. (dir.), *Espaces de vie, espaces enjeux*, Presses Universitaires de Rennes, pp. 335-357

Ces différents modes d'action publique, allant du volet informatif ou sensibilisateur au volet répressif, visent à réguler les tensions voire les cohabitations conflictuelles qui semblent se cristalliser autour de l'émergence de mobilisations ces dernières années. Mobilisations de différents groupes, en différents lieux, poursuivant des objectifs variés.

D'une part, les détracteurs des excès des pratiques festives (essentiellement riverains des lieux de vie nocturnes), se regroupent sous des formes plus ou moins institutionnalisées (collectifs, associations) et se dotent d'instruments essentiellement immatériels (savoirs juridiques, réseau d'interconnaissance, contacts auprès des institutions) afin d'arriver à leurs fins, passant par la passation de pétitions, la "sensibilisation" des voisins par un porte-à-porte, l'écriture de lettres ouvertes aux médias et aux institutions locales, voire la menace de recours auprès du tribunal administratif. En mars 2010 s'est ainsi créé le réseau "Vivre Paris" à partir de la fédération d'une dizaine d'associations de riverains parisiens ainsi que de l'Association Antibruit de Voisinage (AAbV) d'échelle nationale. En janvier 2013, grâce notamment au lobby dudit réseau ainsi qu'à son expertise juridique, le tribunal administratif de Paris annule le permis de construire d'une discothèque dans le quartier du Marais contre lequel s'était érigé l'association de riverain Vivre le Marais, dont certains des membres touchent même un total de 6 000 euros d'indemnités. Une ville de taille bien moindre comme Caen n'est pas non plus exempte de mobilisation habitante : un collectif s'est ainsi constitué en novembre 2013 à proximité de la fameuse rue Écuyère contre les dérives de la fête nocturne, allant par l'intermédiaire d'une lettre ouverte jusqu'à intimer au maire ainsi qu'au préfet de rétablir un "ordre public bafoué" et un "droit au silence" amputé.

D'autre part, une nouvelle forme de mobilisation émerge chez les "fêtards", qui jusque-là n'exerçaient pas leur intentionnalité, pour défendre ce que certains d'entre eux appellent le "droit à la fête". De manière plus anecdotique peut-être, les villes de Paris, Nantes et Toulouse ont en effet connu en novembre 2013 l'élection d'un "maire de la nuit" : plusieurs milliers de sortants nocturnes ont ainsi désigné leur représentant auprès des institutions dans ces trois villes. Mobilisés pour la défense de la fête nocturne au sein des centres-villes, ces "maires" ainsi que leurs proches entendent bien être force de proposition mais aussi de négociation auprès des institutions qui tendent selon eux à vouloir l'entraver, notamment par la multiplication des fermetures administratives prononcées par la préfecture de police de Paris, presque toujours basées sur la plainte d'un riverain.

Il y aurait ainsi eu 1273 plaintes recensées relatives à des bruits de voisinage liés aux lieux de vie nocturnes en 2009 sur le territoire de la commune de Paris, soit environ 25 par semaine. Les politiques, en la personne des deux candidats principaux opposés aux futures élections municipales de 2014, semblent vouloir écouter, du moins dans le cas parisien, ce maire de la nuit qui pourtant n'a aucune légitimité démocratique officielle. Celui-ci représente un groupe d'usage (les sortants nocturnes) qui avait été jusque-là (délibérément?) ostracisé des tentatives de gestion des problèmes liés à la fête nocturne : aucun fêtard et seulement quelques professionnels de la nuit étaient ainsi présents lors des États généraux de la Nuit organisés par la mairie en novembre 2010. On pourrait également rapprocher ce dernier type de mobilisation de celle des professionnels de la nuit, dont la stabilité économique et sociale tend à être menacée, et qui fera l'objet d'analyses qualitatives futures.

Ces différentes modalités d'actions doivent être décryptées non seulement une à une, mais également les unes par rapport aux autres : nous concevons ici les mobilisations (instituées ou

instituant) comme les différents maillons d'un jeu d'acteurs structuré par, et structurant les rapports de force. Mettant à profit les différentes ressources ou capitaux possédés (qui vont comme on l'a vu, du social au symbolique), chaque groupe tend à vouloir imposer sa manière de se représenter et de pratiquer les hypercentres nocturnes par différents moyens (de la violence symbolique à la violence légale), luttant ainsi pour l'appropriation d'un même espace-temps.

Conclusion

Dans cette étude, nous avons voulu esquisser une géographie des pratiques festives dans trois hypercentres festifs le temps de la nuit. Plus encore, nous nous sommes intéressés aux conséquences sonores de telles pratiques, en caractérisant les niveaux de bruit dans quatre rues centrales des quartiers nocturnes du Port et Écuyère (Caen), Sainte-Anne (Rennes) et des Halles (Paris). Nous avons pu ainsi mettre en évidence le lien de cause à effet entre la pratique des bars et surtout de leurs terrasses et portions d'espace public jouxtant ces dernières par des populations essentiellement jeunes et la production élevée de bruits de comportement.

Nous avons ensuite questionné les implications de telles pratiques en termes de cohabitations avec les riverains, grâce à l'exploitation de plus de 400 questionnaires. L'idée était ici d'éviter la disjonction entre caractérisation du bruit d'une part et de la gêne sonore de l'autre, afin de travailler sur un objet sonore non seulement quantifié, mais aussi qualifié par des habitants-auditeurs socialisés. Nous avons ainsi pu mettre en évidence la non-linéarité de la relation exposition au bruit - gêne sonore - plainte. En effet, le bruit étudié ici renvoie à la pratique de la fête et fait appel à un système normatif incorporé chez l'habitant. Suivant son positionnement socioprofessionnel, le stade dans son cycle de vie ou encore le degré d'identification dans son espace de vie, l'habitant-auditeur ne fait pas appel aux mêmes registres de justification pour se déclarer gêné ou non, ni pour se mobiliser ou non contre le bruit.

Enfin, il nous a paru nécessaire de dépasser les échelles individuelles afin de questionner les tentatives de résolution des cohabitations conflictuelles révélées précédemment, qui se déclinent aux échelles du groupe et que l'on se doit de comparer à d'autres espaces-temps. Loin de converger vers un même but et une résolution des conflits qui serait univoque, ces actions, qu'elles proviennent d'institutions ou d'individus regroupés et mobilisés, reflètent différentes manières de concevoir la ville et la nuit, mettant au jour des rapports de force pour l'appropriation de l'espace-temps des hypercentres nocturnes.

En somme, la posture du chercheur défendue ici est celle de l'indépendance : loin de servir à légitimer un "droit au sommeil" ou un "droit à la fête", il s'agit ici de replacer l'attention sur une réalité sociale et géographique problématique, appréhendable scientifiquement, et de révéler les différents rapports de pouvoir en jeu sur la thématique des cohabitations dans les hypercentres festifs nocturnes.